

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5952 rév. 12**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

FLASHLAB

N° SIREN : 798923660

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

**ENVIRONNEMENT / AMIANTE - BATIMENT ET MATERIAUX - Qualité de l'Air - QUALITE DE L'EAU
- MATRICES SOLIDES**

*ENVIRONMENT / ASBESTOS - BUILDING AND MATERIALS - AIR QUALITY - WATER QUALITY -
SOLID MATRICES*

**LIEUX DE TRAVAIL / Air
WORKPLACES / AIR**réalisées par / *performed by :*

**FLASHLAB - Site de Longjumeau
1 CHE DE SAULXIER
91160 LONGJUMEAU**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **15/07/2020**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/04/2023**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

Stéphane BOIVIN

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5952 Rév 11.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5952 [Rév 11](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5952 rév. 12

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**FLASHLAB - Site de Longjumeau
1 CHE DE SAULXIER
91160 LONGJUMEAU**

Dans ses unités :

- **Unité Fibres et Poussières - Longjumeau**
- **Unité Expertises et Assistance Technique - Longjumeau**
- **Unité Environnement**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : Unité Fibres et poussières - Longjumeau

L'accréditation porte sur :

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i>			
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant (Matériaux ou produits manufacturés contenant de l'amiante délibérément ajouté)	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Recherche d'amiante dans les échantillons massifs (LAB GTA 44)

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement : <ul style="list-style-type: none"> - Plâtres - Cellulose - Ciment / Carbonates - Polymères - Hydrocarbonés 	Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées	Préparation sans ou avec traitement ou calcination et / ou par attaque chimique et / ou mécanique et/ou autre préparation Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 (Annexe 2) <i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i>
Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement : <ul style="list-style-type: none"> - Plâtres - Cellulose - Ciment / Carbonates - Polymères - Hydrocarbonés 	Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées	Préparation par traitement par calcination et / ou par attaque chimique et / ou mécanique Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	Méthode interne de préparation : R-RPP-MOP-1-4 * NF X43-050 (parties utiles de la norme) <i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i>
Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement : <ul style="list-style-type: none"> - Hydrocarbonés 	Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées	Préparation par traitement par calcination et / ou par attaque chimique et / ou mécanique Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	Méthode interne de préparation : Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux : annexes G6 (prélèvement par carottage) ou G7 (prélèvement sur stock) (20/11/2013) * NF X 43-050 (parties utiles de la norme) <i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i>

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Unité technique : Unité Expertises et assistance technique - Longjumeau

L'accréditation porte sur :

Des intervenants basés en Ile de France, à Illkirch-Graffenstaden (67), à Saint Vincent de Tyrosse (40) et à Orange (84) sont rattachés au site de Longjumeau (91).

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement			
<i>Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux destinées à la consommation humaine Eaux thermales	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques Echantillonnage - en distribution	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-520 NF EN ISO 19458
Eaux superficielles continentales (eaux de rivières, et canaux...)	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) et/ou Echantillonnage instrumenté (fractionné, asservis...)	FD T 90-523-1 NF EN ISO 19458
Eaux superficielles continentales (eaux de lacs)	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) et/ou Echantillonnage instrumenté (fractionné, asservis...)	FD T 90-523-1 Février 2008** (norme abrogée) NF EN ISO 19458
Eaux souterraines	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques (Suivi environnemental)	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement équipé (exemple : AEP,...) et Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement non équipé (exemples : piézomètre, puits, source...)	FD T 90-523-3 FD T 90-520 NF EN ISO 19458
Eaux souterraines	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques (Sites pollués ou potentiellement pollués)	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement équipé (exemple : AEP,...) et Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) sur un point de prélèvement non équipé (exemples : piézomètre, puits, source...)	FD X 31 615 Décembre 2000 NF EN ISO 19458

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement			
<i>Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux résiduaires	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) Et/ou Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon automatique à fréquence fixe) Et/ou Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des profils de vitesse et des variations de débit de l'écoulement) dans les canaux découverts	FD T 90-523-2 NF EN ISO 19458

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

*** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.*

Des intervenants basés en Ile de France, à Illkirch-Graffenstaden (67), à Saint Vincent de Tyrosse (40) et à Orange (84) sont rattachés au site de Longjumeau (91).

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement			
<i>Essais physico-chimiques des eaux sur site (LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	Température	Méthode à la sonde	Méthode interne : R-RPE-MOP-4-11*

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Unité technique : Unité Environnement

L'accréditation porte sur :

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Analyses physico-chimiques			
<i>Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)</i>			
Objet	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Formaldéhyde	Désorption chimique du support à adsorption (fluorisil imprégné de 2,4-DNPH) Chromatographie Liquide Haute Performance – Détection UV	NF ISO 16000-4 (février 2012)
Air intérieur	Benzène	Désorption thermique du tube à adsorption Chromatographie en phase gazeuse Type de détecteur : MS	NF ISO 16017-2 (octobre 2003)

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Analyses physico-chimiques					
<i>Contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)</i>					
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	Benzène	71-43-2	Désorption chimique du support adsorbant (charbon actif) Chromatographie en phase gazeuse - Détection par FID	NF X 43-267 Méthode interne R-RAN-MOP-3-23 *
Air des lieux de travail	Métaux et métalloïdes (aérosols)	Métaux particuliers : Cd, Cr, Cu, Ni, Pb	-	Minéralisation des filtres Analyse ICP/MS	NF ISO 30011 NF ISO 15202-2 NF X 43-275

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Essais physiques

Contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières non spécifiques (fraction inhalable)	-	Gravimétrie sur membrane filtrante (issue du prélèvement de la fraction inhalable)	NF X 43-257

dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux

Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	Conductivité	Méthode à la sonde	NF EN 27888
Eaux douces Eaux résiduaires	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523
Eaux résiduaires	Matières en suspension	Gravimétrie	NF EN 872
Eaux douces	Carbone organique total (COT)	Oxydation par voie humide sous UV et détection par IR	NF EN 1484
Eaux résiduaires	Azote Kjeldahl	Volumétrie	NF EN 25663
Eaux résiduaires	Ammonium	Entrainement à la vapeur et volumétrie	NF T 90-015 -1
Eaux résiduaires	ST DCO	Méthode en tube fermé à petite échelle	ISO 15705
Eaux douces Eaux résiduaires	Phosphore total	Spectrométrie visible (méthode gravimétrie)	Méthode interne : R-RAN-MOP-3-17 *
Eaux douces Eaux résiduaires	<u>Anions</u> : Chlorure, nitrate, nitrite, sulfate, bromure, fluorure	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1
Eaux douces	<u>Cations</u> : Lithium, sodium, calcium, magnésium	Chromatographie ionique	NF EN ISO 14911
Eaux douces	<u>Métaux</u> : Antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cuivre, molybdène, nickel, plomb, sélénium, aluminium, zinc, fer	Dosage par ICP/MS	NF EN ISO 17294-2

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux

Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux résiduaires	<u>Métaux</u> : Arsenic, cadmium, chrome, cuivre, molybdène, nickel, plomb, sélénium	Minéralisation à l'acide nitrique Dosage par ICP/MS	NF EN ISO 15587-2 NF EN ISO 17294-2
Eaux douces	<u>Composés organohalogénés volatils</u> : Dichlorométhane chloroforme (Trichlorométhane) tétrachlorure de carbone dichloro-1,1 éthane dichloro-1,2 éthane trichloro-1,1,1 éthane trichloro-1,1,2 éthane tétrachloro-1,1,1,2 éthane cis-Dichloro-1,2 éthène trans-Dichloro-1,2 éthène cis-Dichloro-1,3 propène bromochlorométhane bromodichlorométhane bromoforme dibromo méthane dibromochlorométhane dibromo-1,2 éthane chlorobenzène trichloro-1,2,4 benzène hexachloro-1,3 butadiène	Espace de tête statique et dosage par GC/MS	NF EN ISO 10301
Eaux douces	Titre alcalimétrique	Volumétrie	NF EN ISO 9963-1
Eaux douces	Titre alcalimétrique complet	Volumétrie	NF EN ISO 9963-1
Eaux douces	Dureté calcique et magnésienne	Calcul après dosage du calcium et du magnésium par chromatographie ionique	Méthode interne R-RAN-MOP-3-6 *
Eaux douces	<u>Cations</u> : Ammonium, Potassium	Chromatographie ionique	NF EN ISO 14911
Eaux douces Eaux résiduaires	Indice hydrocarbure	Extraction liquide/liquide et dosage par GC/FID	NF EN ISO 9377-2
Eaux douces	Turbidité	Néphélométrie	NF 7027-1
Eaux résiduaires	DBOn	Electrochimie	NF EN 1899-1

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux*Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)*

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces	<u>Hydrocarbures aromatiques polycycliques :</u> Naphtalène, Acénaphène, Acénaphthylène, Fluorène, Phénanthrène, Anthracène, Fluoranthène, Pyrène, Benzo(a)anthracène, Chrysène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Dibenzo(ah)anthracène, Benzo(ghi)pérylène, Indéno(1,2,3-cd)pyrène	Extraction liquide/liquide Dosage par GC/MS/MS	Méthode interne R-RAN-MOP-3-18 *

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

ENVIRONNEMENT / BATIMENT ET MATERIAUX / Analyses physico-chimiques*Essais de détermination du plomb dans les bâtiments (HP ENV)*

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Poussières au sol	Teneur totale en plomb « acido-soluble »	Solubilisation acide Spectrométrie d'émission atomique avec plasma à couplage inductif	NF X 46-032 NF EN ISO 11885

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / MATRICES SOLIDES / Analyses physico-chimiques			
Analyse de déchets – HP ENV			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Déchets d'enrobés bitumineux	Pré-traitement de l'échantillon**	Concassage, tamisage à 4 mm et quartage	NF EN 15002
	<u>Hydrocarbures aromatiques polycycliques</u> : Acénaphène, Acénaphthylène, Anthracène, Benzo(a)anthracène, Benzo(b)fluoranthène+Benzo(j)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(ghi)pérylène, Benzo(a)pyrène, Chrysène, Dibenzo(ah)anthracène, Fluorène, Fluoranthène, Indéno(1,2,3-cd)pyrène, Naphtalène, Phénanthrène, Pyrène	Extraction solide/liquide par micro-ondes et dosage par GC/MS	Méthode interne*** R-RAN-MOP-3-23

** Le pré-traitement de l'échantillon est obligatoirement suivi d'une analyse au sein du laboratoire.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

***Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **15/07/2020** Date de fin de validité : **30/04/2023**

La Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Louise CLERC

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5952 Rév. 11.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr